

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 13 juin 2024

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, Mme Azoug, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Constant  
Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Bedreddine donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Thibault donnant pouvoir à Mme Filhol  
M. Monot donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Azoug

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Bouamrane, M. Molossi, Mme Maroun, M. Bluteau, M. Monany, M. Martin S.

-----



## **Délibération n° 15-01 du 13 juin 2024**

### **PROJET « WELDI : BUILDING WELCOMING COMMUNITIES FOR MIGRANTS » – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES MEMBRES DU GROUPE LOCAL URBACT**

#### **La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Règlement (UE) 2021/1059 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions particulières relatives à l'objectif «Coopération territoriale européenne» (Interreg) soutenu par le Fonds européen de développement régional et les instruments de financement extérieur,

Vu le Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement Européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture,

Vu le Règlement (UE) 2021/1059 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions particulières relatives à l'objectif «Coopération territoriale européenne» (Interreg) soutenu par le Fonds européen de développement régional et les instruments de financement extérieur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1er juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°V du 23 mars 2023 relative à « accueil et inclusion des personnes migrantes – candidature à l'appel à projets URBACT pour la constitution d'un « action planning network »»,

Vu le courrier du 31 mai 2023 du Secrétariat URBACT attestant que le Département est lauréat du programme européen URBACT dans le cadre du projet WELDI,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**



- APPROUVE la prise en charge sur le budget du projet WELDI (subvention FEDER - programme européen URBACT) des frais inhérents à la participation d'un représentant de l'association La Marmite à la rencontre transnationale à Utrecht (Pays-Bas) du 12 au 13 septembre 2024 ;

- APPROUVE la prise en charge sur le budget du projet WELDI (subvention FEDER - programme européen URBACT) des frais inhérents à la participation d'un représentant de l'association « Médecins du monde » à la rencontre transnationale à Lampedusa du 2 au 3 octobre 2024.

Pour le président du Conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*